Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS SA
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP)
Siège social : 1 Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris
Fonds de Garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'Assurances de personnes
Article 68 de la loi 99-352 du 25 juin 1999

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FGAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le fonds, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées.

Nous n'avons pas eu connaissance au cours de nos travaux de risque de défaillance d'assureur susceptible d'entraîner la responsabilité du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de surveillance et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance.

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mai 2025

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Jean-Claude PAULY

Associé

Jean Claude Pauly

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

23/5/2025

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

FONDS DE GARANTIE DES ASSURANCES DE PERSONNES

(Fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes
Article 68 de la loi 99-532 du 25 juin 1999)

RAPPORT ANNUEL DES COMPTES

EXERCICE 2024

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

F.G.A.P.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

S O M M A I R E

Bilan ..... Page 1

Compte de résultat..... Page 2

Annexe aux comptes..... Page 3

Etat des provisions..... Page 6

Etat des créances et dettes..... Page 7

Etat des charges à répartir..... Page 8

Engagements hors bilan..... Page 9

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

F.G.A.P.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023	PASSIF	au 31/12/2024	au 31/12/2023
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Avances et acomptes versés	20 722 €		20 722 €	17 813 €	Provisions pour risques et charges	554 864 353 €	524 093 667 €
Autres créances	344 502 €		344 502 €	333 620 €	**sous total I**	**554 864 353 €**	**524 093 667 €**
sous total I	**365 224 €**	**0 €**	**365 224 €**	**351 433 €**			
Placements financiers :							
Valeurs mobilières de placement	79 099 221 €	0 €	79 099 221 €	84 993 074 €	**DETTES**		
Disponibilités :					Emprunts et dettes envers les Ets de crédit	0 €	0 €
Comptes à terme	441 570 701 €		441 570 701 €	422 945 739 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0 €	16 089 €
Intérêts courus non échus	13 157 941 €		13 157 941 €	5 240 682 €	Dettes fiscales et sociales	0 €	0 €
Comptes courants bancaires	20 703 497 €		20 703 497 €	10 578 828 €	Autres dettes	32 231 €	0 €
					sous total II	**32 231 €**	**16 089 €**
sous total II	**554 531 360 €**	**0 €**	**554 531 360 €**	**523 758 323 €**			
TOTAL ACTIF	**554 896 584 €**	**0 €**	**554 896 584 €**	**524 109 756 €**	**TOTAL PASSIF**	**554 896 584 €**	**524 109 756 €**

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

F.G.A.P.

COMPTE DE RESULTAT 2024

	2024	2023
Produits divers de gestion courante :		
Cotisations exigibles	11 364 280 €	-11 666 470 €
Autres achats et charges externes	212 469 €	219 656 €
Impôts et taxes	0 €	0 €
Dotations pour risques et charges	30 770 686 €	12 196 130 €
Reprise de provisions pour risques et charges		11 666 470 €
Dotation nette de l'exercice	30 770 686 €	529 660 €
Autres dotations	0 €	0 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-19 618 875 €**	**-12 415 786 €**
Produits financiers :		
Intérêts et produits assimilés	15 867 717 €	9 708 069 €
Produits nets sur cessions de V.M.P.	2 992 755 €	2 685 256 €
Reprise sur provisions pour dépréciation	765 022 €	2 090 384 €
	19 625 494 €	14 483 709 €
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées	6 619 €	7 086 €
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	0 €	1 295 815 €
Dotation aux provisions pour dépréciation	0 €	765 022 €
	6 619 €	2 067 923 €
RESULTAT FINANCIER	**19 618 875 €**	**12 415 786 €**
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0 €**	**0 €**
Impôt sur les sociétés	**0 €**	**0 €**
RESULTAT NET	**0 €**	**0 €**

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

F.G.A.P.

Comptes au 31 décembre 2024

ANNEXE

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis dans le respect des règles comptables et fiscales en vigueur retenues pour les sociétés commerciales, tout en intégrant les spécificités du Fonds de Garantie, mentionnées aux articles L423 et R423 du Code des Assurances.

Fait marquant de l'exercice :

Néant

Fait marquant postérieur à la cloture de l'exercice :

Néant

I - COMPTES DE BILAN

ACTIF

Avances et acomptes versés

Il s'agit du fonds de roulement versé au GPSA, GIE de moyens auquel le FGAP a confié la gestion administrative (locaux, personnel, comptabilité, placements).

Autres créances

Il s'agit de créances pour un montant de 310 K€ qui seront régularisées en 2025.

D'autre part, ce poste concerne aussi une créance de 34 K€ auprès du GIE GPSA sur les acomptes trimestriels versés au titre de la gestion 2024.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

a) Les placements se répartissent de la façon suivante :

	2024	2023
OPCVM monétaires	66 784 371 €	63 026 594 €
Obligations	12 314 850 €	12 314 850 €
Bons du Trésor*	0 €	9 651 630 €
Valeurs Mobilières de Placements (V.M.P.)	79 099 221 €	84 993 074 €

Comptes à terme & CSL	441 570 701 €	422 945 739 €

* Pas de réinvestissement en Bons du trésor Français

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

b) Les intérêts courus non échus se répartissent de la manière suivante :

	2024	2023
Sur dépôts à terme	12 432 491 €	4 950 396 €
Sur obligations	725 450 €	0 €
Sur bons du trésor	0 €	290 286 €
TOTAL	13 157 941 €	5 240 682 €

c) Les disponibilités en compte courant, correspondent aux soldes des comptes bancaires.
Il s'agit de retour de fonds de placement non encore réinvestis au 31/12/2024 en attente de meilleur taux de rendement.

PASSIF

Provision pour risques et charges

Cette provision, constituée en application de l'article R 423-18 du Code des Assurances, est la contrepartie des cotisations versées par les Entreprises et des produits nets de charges réalisés par le Fonds. Elle se décompose de la façon suivante :

	2024	2023
Provision sur cotisations exigibles	442 228 582 €	430 864 302 €
Provision sur ressources propres	112 635 771 €	93 229 364 €
TOTAL	554 864 353 €	524 093 667 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste concerne une dette auprès de la SACRA correspondant à la refacturation d'une quote-part de ses frais informatiques 2024 également utilisé par le FGAP pour sa gestion financière 2024, à laquelle s'ajoute un virement effectué par erreur par le BCF Ce poste sera régularisé en 2025.

II - COMPTE DE RESULTAT

Produits divers de gestion courante

Ce poste comprend l'ajustement des cotisations exigibles auprès des entreprises, versées au cours de l'exercice 2024, nettes des remboursements.

Cet appel complémentaire de cotisations en augmentation (+23 030 730 €) résulte de la hausse de l'assiette des sociétés notamment des Provisions Techniques en UC , conjugué à l'augmentation des ressources propres du FGAP (produits financiers) constatée au 31/12/2023.

La variation des Provisions Mathématiques est de +3,7% entre 2023 et 2024, contre -2,4% entre 2022 et 2023.

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

Autres achats et charges externes

principales charges	2024	2023
Charges de personnel	74 227 €	78 547 €
Loyer	7 176 €	6 027 €
Assurance RC mandataires sociaux	32 692 €	31 891 €
Honoraires	14 951 €	14 344 €
Autres frais de fonctionnement	83 422 €	88 847 €
TOTAL	**212 468 €**	**219 656 €**

Les autres frais de fonctionnement incluent entre autre les fonctions support comptabilité et RH GPSA, et les supports informatiques.

Dotation pour risques et charges

Ce poste est égal aux produits nets du Fonds en 2024.

Produits financiers

Intérêts et produits assimilés	2024	2023
Billets de trésorerie	58 084 €	348 707 €
Comptes à terme	14 642 026 €	9 214 033 €
Obligations	725 450 €	0 €
Rémunération compte courant	442 120 €	145 329 €
Autres produits (sur compte sur livret)	37 €	0 €
TOTAL	15 867 717 €	9 708 069 €

Produits nets sur cessions de V.M.P.	2024	2023
OPCVM Monétaires	2 992 755 €	2 153 726 €
Obligations Etats	0 €	531 530 €
	2 992 755 €	2 685 256 €
Reprise provisions dépréciation	765 022 €	2 090 384 €
TOTAL	3 757 778 €	4 775 640 €

La reprise sur provisions pour dépréciation au 31 décembre 2024 concerne une reprise de dotations sur dépréciation d'OPCVM 2023.

Les plus-values au 31 décembre 2024 ont toutes été réalisées par des opérations vendu-acheté.

Charges financières

- Intérêts et charges assimilées : Il s'agit des droits de garde et commissions bancaires des comptes ouverts au nom du FGAP.

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

ETAT DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2024

	MONTANT Début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT Fin d'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Autres				
Provisions pour charges				
Provisions art R 423-18 sur cotisations exigibles	430 864 302 €	11 364 280 €		442 228 582 €
Provisions art R 423-18 sur cotisations différées				
Provisions art R 423-18 sur ressources propres	93 229 364 €	19 406 406 €		112 635 771 €
	524 093 667 €	30 770 686 €		554 864 353 €
Provisions pour dépréciation				
Sur immo. incorporelles				
Sur immo. corporelles				
Sur immo financières				
Sur valeurs mobilières de placement	765 022 €		765 022 €	
Sur comptes clients				

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Prêts			
Autres immobilisations financieres			
Personnel et comptes rattachés			
Etat			
Autres impôts			
Débiteurs divers	344 502 €	344 502 €	
	344 502 €	344 502 €	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs			
Personnel et comptes rattachés			
Impôts sur les sociétés			
Autres impôts			
Divers			
Créditeurs divers	32 231 €	32 231 €	
	32 231 €	32 231 €	

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

CHARGES A REPARTIR AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES A REPARTIR	VALEUR ORIGINE	AMORTISSEMENTS	VALEURS NETTES	AUGMENTATIONS	DOTATIONS	SORTIES	VALEURS NETTES AU 31/12/2024
N E A N T							

EFFETS DE COMMERCE AU 31 DECEMBRE 2024

LIBELLE	MONTANT
Effets à payer	NEANT
Effets à recevoir	NEANT
TOTAL	

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS AU 31 DECEMBRE 2024

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie en annexe car cela conduirait à transmettre une information sur la rémunération individuelle.

Docusign Envelope ID: 254CD9BC-CE58-49F2-8EBD-DF96F39C3E32

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les sociétés adhérentes au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes Vie ont l'obligation de constituer dans leur compte une réserve indisponible.

Cette réserve est calculée selon les règles énoncées par les articles 423-13 à 423-17 du code des assurances et s'élève à : 442 228 582 € au 31/12/2024.

Engagements donnés

Néant